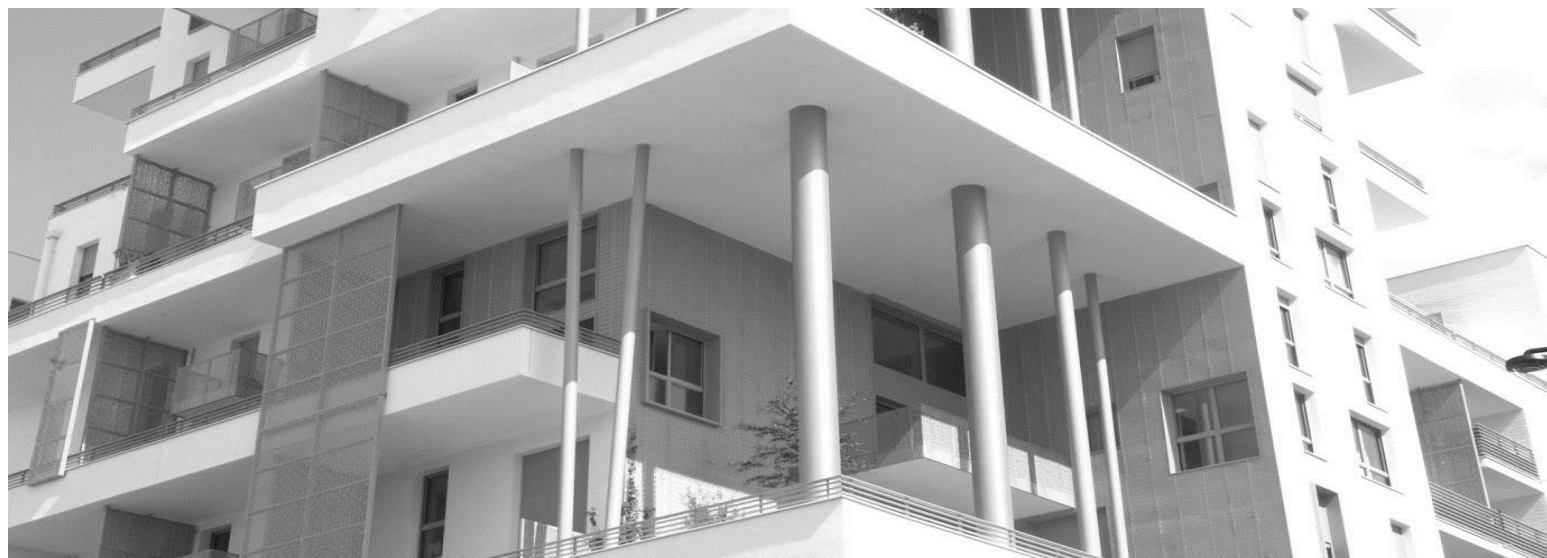


Filière: Techniques de l'architecture et de l'habitat



Sigle: TEARHA

Option: Techniques de l'architecture et de l'habitat

Niveau : BEP

Prérequis : BEPC et/ou CAP

Débouchés :

En général, ce BEP ne constitue pas une voie d'entrée directe dans le monde professionnel. Ce n'est qu'après une poursuite d'études en Bac professionnel ou en Bac technologique que le titulaire de ce BEP pourra travailler dans un cabinet d'architecte ou d'économiste de la construction (anciennement métreur), dans une entreprise du bâtiment ou de travaux publics (tout corps d'état) ou encore dans les services techniques d'une mairie ou d'une entreprise gérant son propre parc immobilier.

Description

Pour participer à toutes les opérations de préparation, de suivi et de conformité d'une construction (construction mais aussi extension, rénovation ou démolition) : élaboration du cahier des charges de la construction, relevé d'état des lieux intérieurs et extérieurs réalisation de plans (pour accompagner une demande de permis de construire, puis plans d'exécution à l'intention des différents corps de métiers) calcul des quantités de matériaux estimation du coût de la construction

(devis) coordination des différents corps de métiers vérification de la conformité de l'exécution par rapport au projet.

en se rendant sur le terrain pour y relever les éléments nécessaires à la constitution

des différents dossiers relatifs à la construction (techniques, administratifs...)

en effectuant dans un bureau, à partir de plans, des études, des calculs (quantité de matériaux, résistance des éléments de la construction, coûts, temps de fabrication...)

en réalisant des plans de détails nécessaires aux divers corps de métier

en suivant éventuellement l'avancement des travaux.

Qualité et compétences :

Les élèves qui se destinent à cette formation ne doivent pas être rebutés par la géométrie, le dessin, les calculs. Ils doivent posséder des qualités de soin et de précision.